Crowe

DOUCET, BETH & ASSOCIES (DBA)

Association L'ILE AUX LANGUES

19-23 RUE EMILE DUPLOYE - 75018 PARIS
SIRET : 535 124 440 000 38

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2025

À l'Assemblée Générale de l'Association L'ILE AUX LANGUES

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 05/07/2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'ILE AUX LANGUES relatifs à l'exercice clos le 31/08/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/09/2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour l'évaluation des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 24 novembre 2025

DOUCET, BETH & ASSOCIES
Commissaire aux Comptes



Représentée par Nathalie ELIO

Annexe au rapport
Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Actif			Au 31/08/2025			Au 31/08/2024
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (1)				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst.techniques, mat.out.industriels	39 822	29 839	9 982	5 888
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**39 822**	**29 839**	**9 982**	**5 888**
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Immobilisations financières (2)	Participations et créances rattachées				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres	467		467	441
		TOTAL	467		467	441
		Total I	**40 289**	**29 839**	**10 449**	**6 330**
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances (3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	74 294		74 294	56 429
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	82 777		82 777	26 892
		TOTAL	157 072		157 072	83 321
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	283 985		283 985	354 433
		Charges constatées d'avance (4)	1 313		1 313	684
		Total II	**442 371**		**442 371**	**438 440**
Frais d'émission des emprunts		III				
Primes de remboursement des emprunts		IV				
Ecart de conversion Actif		V				
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	**482 661**	**29 839**	**452 821**	**444 770**
Renvois	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				467	441
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Bilan Passif

Passif		Au 31/08/2025	Au 31/08/2024
Fonds propres	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	66 186	66 186
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 500	1 500
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	82 533	51 656
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	**7 846**	**30 877**
	Situation nette (sous-total)	**158 066**	**150 219**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	6 394	2 391
	Provisions réglementées		
	Total I	**164 461**	**152 611**
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total II		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		
	Emprunts et dettes financières diverses (2)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 689	9 043
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	73 264	80 524
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 400
	Autres dettes	21 979	
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	185 425	199 190
	Total IV	**288 359**	**292 158**
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	**452 821**	**444 770**
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Edité à partir de Loop V5.36.0

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Compte de résultat

		Du 01/09/2024 Au 31/08/2025 12 mois	Du 01/09/2023 Au 31/08/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	80	255
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	87 621	115 148
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	264 502	279 345
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	11 676	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		1 880
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	2	1
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	**363 883**	**396 630**
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	47 524	62 232
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 302	10 716
	Salaires et traitements	233 765	240 179
	Charges sociales	74 103	54 136
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 403	4 260
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	41	8
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	**361 140**	**371 534**
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	**2 742**	**25 095**

Edité à partir de Loop 25.56.0

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Compte de résultat

		Du 01/09/2024 Au 31/08/2025 12 mois	Du 01/09/2023 Au 31/08/2024 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 416	2 283
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	**2 416**	**2 283**
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		
	2. Résultat financier (III-IV)	**2 416**	**2 283**
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	**5 159**	**27 378**
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 997	3 923 8 742
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	**3 997**	**12 665**
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 309	7 648
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	**1 309**	**7 648**
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	**2 687**	**5 016**
	Participation des salariés aux résultats VII Impôts sur les bénéfices VIII		1 518
	Total des produits (I + III + V)	**370 297**	**411 578**
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**362 450**	**380 701**
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	**7 846**	**30 877**

Évaluation des contributions volontaires en nature

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	2 970	2 712
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total	2 970	2 712
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	2 970	2 712
Total	2 970	2 712

Edité à partir de Loop V5.36.0

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Association L'île aux Langues

Association Loi 1901 – 21/23 rue Emile Duployé 75018 PARIS
SIRET 535 124 440 000 38 – NAF 9499Z

ANNEXE
AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/08/2025

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise – 75015 PARIS

Association L'île aux Langues

Association Loi 1901 – 21/23 rue Emile Duployé 75018 PARIS
SIRET 535 124 440 000 38 – NAF 9499Z

Table des matières

I. Présentation et Faits significatifs de l'exercice 3
A. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION 3
B. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 3
II. Principes, règles et méthodes comptables 4
2-1 Provision 4
2-2 Indemnité de fin de carrière 4
2-3 Méthode de détermination des produits 4
2-4 Charges constatées d'avance 4
2-5 Produits constatés d'avance 4
III. Notes relatives aux postes de bilan actif 4
3-1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé 4
3-2 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés 6
3-3 Immobilisations financières 6
3-4 Stocks et en-cours 6
3-5 Etat des créances et dépréciations liées 6
3-6 Valeurs mobilières de placement 6
IV. Notes relatives aux postes de bilan Passif 7
4-1 Tableau de variation des fonds propres 7
a. Subventions d'investissements 7
b. Provisions réglementées 7
c. Fonds dédiés 8
d. Fonds reportés sur legs et donations 8
e. Provisions pour risques et charges 8
f. Etat des échéances et des dettes 8
g. Emprunts 8
V. Détail des opérations de clôture 8
a. Charges à payer et produits à recevoir 8
b. Produits et charges imputables à un autre exercice 8
VI. Notes relatives au compte de résultat 9
a. Produits d'exploitation 9
i. Cotisations 9
ii. Droits d'entrée 9
iii. Dons, mécénat 9
iv. Legs, donations ou assurances-vie 9
v. Concours publics et subventions 9
b. Ventilation des produits 9
c. Charges d'exploitation 9
d. Résultat financier 10
e. Résultat exceptionnel 10
f. Transfert de charges 10
g. Résultat et impôts sur les bénéfices 10
h. Contributions volontaires en nature 10
VII. Autres informations 10
a. Effectif moyen 10
b. Informations sur les transactions avec les parties liées 10
c. Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés 10
d. Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants 10
e. Filiales et participations 10
f. Engagements hors bilan 10
i. Engagements donnés 10
ii. Engagements reçus 11
iii. Engagements pris en matière de crédit-bail 11
iv. Autres opérations non inscrites au bilan 11
g. Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes 11

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Association L'île aux Langues

Association Loi 1901 – 21/23 rue Emile Duployé 75018 PARIS
SIRET 535 124 440 000 38 – NAF 9499Z

I. PRESENTATION ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

A. *PRESENTATION DE L'ASSOCIATION*

L'Ile aux Langues est une association loi 1901 et organisme de formation qui a pour vocation l'apprentissage et la transmission de la langue française comme vecteur d'autonomisation des publics et d'inclusion sociale, économique, culturelle et citoyenne sur notre territoire.
L'association répond prioritairement au souhait d'apprentissage du français des personnes dont le français n'est pas la langue maternelle, et en particulier des publics fragilisés socialement, des personnes en recherche d'emploi, des personnes migrantes et des primo arrivants.
Composée exclusivement de formateurs diplômés de l'enseignement du français langue étrangère, L'île aux langues vise à démocratiser l'accès à un apprentissage professionnel et de qualité de la langue, tout en favorisant le développement d'un espace de mixité sociale.

Située à la confluence du quartier de la Goutte d'or et de la Chapelle, L'île aux langues accueille chaque année environ 350 apprenants de toutes origines, avec pour objectifs l'apprentissage du français, et celui de la sécurisation socioprofessionnelle des publics.

Les actions de l'association se décline en 3 points :

1. L'enseignement du français : répondre aux besoins langagiers, préprofessionnels, pragmatiques et culturels des publics via des cours de français général, des cours d'alphabétisation, des cours de français à visée professionnelle et des ateliers sociolinguistiques.
2. La formation des formateurs : il s'agit de cessions de formation s'adressant aux salariés et/ou bénévoles des associations et des institutions devant assurer des cours de français auprès d'un public dont le français n'est pas la langue maternelle.
3. L'ingénierie pédagogique : créer des ressources pédagogiques gratuites pour le plus grand nombre dans les domaines de la culture, de la santé, du social, et de la citoyenneté.

L'association a scindé ses activités en deux secteurs distincts, elle est partiellement assujettie aux impôts commerciaux :

- un secteur fiscalisé composé des activités de prestations de services de formation pouvant être considérées comme concurrentielles, donc assujetties aux impôts commerciaux telles que :
  - les formations à visée professionnelle
  - les formations de formateurs

- un secteur non fiscalisé composé de ses projets qui se caractérise par l'apprentissage du français à des publics fragilisés socialement. Afin de faire face aux missions sociales, l'association perçoit des subventions de la ville de Paris et du département.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 452 821 €.
Le résultat net comptable est un excédent 7 847 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/11/2025 par les dirigeants de l'entité.

B. *FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE*

- Il n'y a pas de faits caractéristiques

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise – 75015 PARIS

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2021-08.
- règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.
Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2-1 Provision

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entité à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision. Il n'y a pas de provision au 31.08.2025.

2-2 Indemnité de fin de carrière

La convention collective de l'entité prévoit des indemnités de fin de carrière.
Les indemnités de fin de carrière n'ont pas été évaluées au 31/08/2025.

2-3 Méthode de détermination des produits

Les produits liés aux conventions de financements pluriannuelles sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement qui consiste à comptabiliser les produits afférents aux contrats et leur résultat au fur et à mesure de l'avancement de l'exécution des contrats.

2-4 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des achats de biens, de marchandises ou de services enregistrés durant l'exercice mais dont la fourniture, la livraison ou la prestation n'interviendra pas avant l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 1 313.27 €.

2-5 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent à des financements reçus par l'association au cours de l'exercice pour des activités à réaliser sur l'exercice suivant. Ils s'élèvent à 185 426 €.

III. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN ACTIF

3-1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais, remises, escomptes de règlements obtenus.
Les durées d'amortissement, en mode linéaire ou dégressif, retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels	Linéaire	1 an
Agencements, installations	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	***0***	***0***	***0***	***0***
Frais d'établissement	**0**			**0**
Frais de recherche et de développement	**0**			**0**
Donations temporaires d'usufruit	**0**			**0**
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	**0**			**0**
Autres immobilisations incorporelles	**0**			**0**
Immobilisations incorporelles en cours	**0**			**0**
Avances et acomptes	**0**			**0**
Immobilisations corporelles	***31 949***	***8 830***	**956**	***39 823***
Terrains	**0**			**0**
Constructions	**0**			**0**
Installations techniques, matériels, outillages industriels	**0**			**0**
Autres immobilisations corporelles	**31 949**	**8 830**	**956**	**39 823**
Immobilisations corporelles en cours	**0**			**0**
Avances et acomptes	**0**			**0**
Biens reçus en legs ou donations destinés à être cédés	**0**			**0**
Immobilisations financières	***441***	***26***		***467***
Dépôts et cautionnements	441	26		467
Autres	**0**			0
TOTAL VALEURS BRUTES	**32 390**	**8 856**	**956**	**40 290**
Immobilisations incorporelles	***0***	***0***	***0***	***0***
Amorts frais d'établissement	**0**			**0**
Amorts frais de recherche et de développement	**0**			**0**
Amorts donations temporaires d'usufruit	**0**			**0**
Amorts concession, logiciels	**0**			**0**
Amorts autres immobilisations incorporelles	**0**			**0**
Immobilisations corporelles	**26 060**	4 404	624	**29 840**
Amorts des constructions	**0**			**0**

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Amorts installations techniques, matériels, outillages	**0**			**0**
Amorts autres immobilisations corporelles	**26 060**	4 404	624	**29 840**
TOTAL AMORTISSEMENTS	**26 060**	4 404	624	**29 840**
VALEURS NETTES COMPTABLES	**6 330**	- **4 452**	**332**	**10 450**

3-2 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Il n'y a pas de biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés.

3-3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées de :

- Un dépôt de garantie (Paris Habitat) : 467.66 €

3-4 Stocks et en-cours

Il n'y a pas de stocks et d'encours.

3-5 Etat des créances et dépréciations liées

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Créances financeurs douteux ou litigieux			
Créances clients	74 295	74 295	
Autres créances			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques	82 778	82 778	
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	1 313	1 313	
TOTAUX	**158 386**	**158 386**	**0**

Il n'y a pas de créances douteuses au 31/08/2025.

3-6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des SICAV et sont comptabilisées à leur coût historique. Les sorties de VMP sont calculées selon la méthode du FIFO (first in, first out).
Il n'y a pas de valeurs mobilières de placement.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN PASSIF

4-1 Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	**66 186**				**66 186**
Fonds propres avec droit de reprise	**0**				**0**
Ecarts de réévaluation	**0**				**0**
Réserves	**1 500**				**1 500**
Report à nouveau (RAN)	**51 657**	30 877			**82 534**
Excédent ou déficit de l'exercice	**30 877**	- 30 877	7 847		**7 847**
Situation nette	**150 220**	**0**	**0**	**0**	**158 067**
Fonds propres consomptibles	**0**				**0**
Subventions d'investissement	**2 392**		8 000	3 997	**6 395**
Provisions réglementées	**0**				**0**
TOTAL	**152 612**	**0**	**15 847**	**3 997**	**164 462**

L'application du règlement ANC n° 2018-06 a conduit à des évolutions en termes de classement au sein des rubriques constituant le poste « Fonds propres » du bilan. Il s'agit de mouvements de poste à poste, sans impact sur le « Report à nouveau ».

a. Subventions d'investissements

La reprise des subventions d'investissements qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises ou créées au moyen de ces subventions.

La reprise des subventions d'investissements qui financent des immobilisations non amortissables est étalée sur le nombre d'années pendant lesquelles les immobilisations sont inaliénables aux termes du contrat. A défaut de clause d'inaliénabilité, le montant de la reprise de chaque exercice est égal au dixième du montant de chaque subvention concernée, proratisée la première année en fonction de la date d'acquisition des immobilisations.

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
Montant global des subventions d'investissements	**42 166**	8 000	3 200	**46 966**
Quotes-parts virées au résultat	**39 774**	3 997	3 200	**40 571**
TOTAL SUBV NETTES	**2 392**	**4 003**	**0**	**6 395**

b. Provisions réglementées

Il n'y a pas de provisions réglementées au 31/08/2025.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise – 75015 PARIS

c. Fonds dédiés

Il n'y a pas de fonds dédiés au 31/08/2025.

d. Fonds reportés sur legs et donations

Il n'y a pas de fonds reportés au 31/08/2025.

e. Provisions pour risques et charges

Il n'y a pas de provision au 31/08/2025.

f. Etat des échéances et des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établist de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 690	7 690		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés				
Organismes sociaux	73 265	73 265		
Etat et autres collectivités publiques				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	21 980	21 980		
Produits constatés d'avance	185 426	185 426		
TOTAUX	**288 360**	**288 360**	**0**	**0**

g. Emprunts

Il n'y a pas d'emprunts auprès des établissements de crédit au 31/08/2025.

V. DETAIL DES OPERATIONS DE CLOTURE

a. Charges à payer et produits à recevoir

DETAIL DES CHARGES A PAYER

- Fournisseurs, factures non parvenues 4 580 €
- Provision sur congés payés 17 286 €
- Provision primes salariés 27 673 €
- Provision sur charges sociales (CP et primes) 5 867 €
- Cotisations sociales à payer 20 792 €
- Etat, taxes à payer 1 309 €

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

- Clients, produits à recevoir 13 692 €
- Financeurs, financements à recevoir 82 778 €

b. Produits et charges imputables à un autre exercice

- Charges constatées d'avance 1 313 €
- Produits constatés d'avance 185 426 €

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

VI. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

a. Produits d'exploitation

Les produits de l'association sont composés de :

i. Cotisations

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'Assemblée Générale de l'association, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur. Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.
Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.
Le montant de ses cotisations s'élève à 80 € correspondant à des dons qui n'ont fait l'objet d'appel par les membres du bureau.

ii. Droits d'entrée

La comptabilisation du droit d'entrée est fonction de l'objectif que lui assignent les dispositions statutaires de notre association. Ils sont comptabilisés lors de leur encaissement effectif.
Il n'y a pas de droit d'entrée.

iii. Dons, mécénat

L'association n'a pas perçu de dons, mécénat.

iv. Legs, donations ou assurances-vie

Il n'y a pas de legs, donations ou assurances-vie.

v. Concours publics et subventions

L'association a reçu des concours publics et des subventions d'exploitation pour 264 503 €.

b. Ventilation des produits

Produits par catégories d'activités :

- Cours à visée professionnelle 72 448 €
- Formations de formateurs 12 518 €
- Périmètre associatif 2 656 €

Un chiffre d'affaires global de 87 622 €.

c. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'association sont composées de :

1. Les charges liées au personnel

La principale charge de l'association est celle liée au personnel (salaires, primes, gratifications, charges sociales , frais de mission et formation professionnelle) qui représente 84.94 % des charges soit 307 869 € sur un total de 362 451 € de charges.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise – 75015 PARIS

d. Résultat financier

Les produits et les charges financiers de l'association sont composés de :

- produits financiers 2 416.82€
- charges financières 0.00€

e. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de 2 688 € est réparti comme suit :

- produits exceptionnels 3 997 €
- charges exceptionnelles 1 310 €

f. Transfert de charges

Le poste transfert de charge de personnel s'élève à 0 €.

g. Résultat et impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal est de – 36 998 € euros à la date de clôture, il n'y a pas d'IS.

h. Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature s'élèvent à 2 970 €.

VII. AUTRES INFORMATIONS

a. Effectif moyen

	TOTAL	Hommes	Femmes
Cadres			
Employés	7	1,00	6,00
Apprentis			
TOTAUX	**7,00**	**1,00**	**6,00**

b. Informations sur les transactions avec les parties liées

Il s'agit de transactions significatives effectuées avec des parties liées qui n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché. Elles ne concernent pas les relations avec les filiales ou les sociétés sœurs détenues en totalité par l'entité.
Il n'y pas de transactions avec des parties liées.

c. Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Il n'y a pas de cadres dirigeants.

d. Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants

Les sommes versées globalement aux membres du conseil d'administration. Il n'y a aucune somme versée aux dirigeants de l'association.

e. Filiales et participations

L'association ne détient aucune participation au sein de sociétés.

f. Engagements hors bilan

i. Engagements donnés

Il n'y a pas d'engagements.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

ii. Engagements reçus

Il n'y a pas d'engagements reçus.

iii. Engagements pris en matière de crédit-bail

Il n'y a pas de crédit-bail.

iv. Autres opérations non inscrites au bilan

Il n'y a pas d'autres opérations non inscrites au bilan.

g. Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes

Le Cabinet DOUCET, BETH & ASSOCIES assure la fonction de commissariat aux comptes.
A ce titre, le montant des honoraires liés à sa mission légale de certification inscrits en charges s'élève à 4 778 € pour l'exercice.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise – 75015 PARIS